

COMPLEXE PATINOIRE-PARKING de Saint-Ouen

Fiche DOCOMOMO



1. La patinoire de Saint-Ouen, façade ouest, avec au premier plan, le puits de lumière et les rampes du parking. (Photo © Archives personnelles de Paul Chemetov)

Fichier international de DoCoMoMo

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : Complexe patinoire-parking
Nom actuel : Patinoire
Numéro et nom de la rue : 4 rue du Docteur Bauer
Ville : Saint-Ouen
Pays : France

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : Commune de Saint-Ouen
Adresse : 7 place de la République
Téléphone : 01 49 45 67 89
Fax :
E-mail :
Internet :

ETAT DE LA PROTECTION

Type : La patinoire a été retenue comme patrimoine bâti à protéger et à mettre en valeur en application des articles L 151-19 du code de l'urbanisme dans le cadre du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal de Plaine-Commune). La fiche correspondante à la patinoire est pour l'instant très sommaire, donc assez libre d'interprétation.

Date : en cours. Le PLUI sera définitivement approuvé au début de l'année 2020.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom : Etablissement Public territorial Plaine-Commune

Adresse : 1 avenue Jules Rimet, 93210 Saint-Denis

Téléphone : 01 55 93 55 55

.....



2. La patinoire en cours de construction et son paysage environnant (vers 1977).
(Photo © Dahliette Sucheyre)



3. La patinoire située en plein centre-ville, a été pensée dans son rapport avec la place de la Mairie.
(Photo G. Laforge © Archives municipales de Saint-Ouen, 5Fi2380)

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

Commande :

La commande de la patinoire et du parking de Saint-Ouen a été passée par la Ville de Saint-Ouen à Paul Chemetov, alors membre de l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture. Ce choix s'inscrit dans la continuité des liens que l'architecte a noués avec le maire de la ville, Fernand Lefort, une dizaine d'années plus tôt, à l'occasion d'une étude menée avec Jacques Allégret sur la rénovation urbaine, dans un quartier longeant le périphérique au sud de la commune. Au début des années 1970, alors même qu'il est désigné officiellement pour mettre en œuvre cette rénovation (secteur Arago-Zola), Paul Chemetov est chargé par la municipalité de l'étude du centre-ville qui prévoit de réaliser un pôle d'attraction comportant une première tranche de bureaux (9000 m²), un centre commercial de 3000 à 4000 m², un hôtel, un parking et une patinoire. Ce secteur comprend notamment un terrain pour lequel la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) avait envisagé d'aménager un passage souterrain (est-ouest) reliant les rues du Docteur Bauer et Albert Dhalenne. Des expropriations avaient été menées à cette fin en 1965, puis la DDE avait modifié le projet avant de l'abonner définitivement. Devant ce terre-plein alors laissé sans affectation, Chemetov propose son utilisation pour y construire la patinoire et un parking. La situation en centre-ville, à proximité de la station de métro Mairie de Saint-Ouen, assure à cet équipement sportif son accessibilité depuis Paris. La présence d'un parking d'intérêt « régional » s'explique, quant à elle, par le nombre important de voyageurs qui empruntent cette ligne qui traverse Paris du nord au sud, faisant d'elle la plus longue du réseau parisien. Après le stade nautique Auguste Delaune (L. et L. Métrich, 1957-1961), de nombreux gymnases ou encore le spectaculaire Complexe sportif de l'Île-des-Vannes (L. Métrich, A. Kopp, P. Chazanoff arch., R. Sarger et J.-P. Batelier ing., 1968-1971), cette patinoire marque

une nouvelle étape dans la politique sportive menée par cette commune de la banlieue rouge depuis la Seconde Guerre mondiale. « Destiné aux besoins d'une clientèle modeste » (CR Réunion, 12.06.1972, AM Saint-Ouen, AR4721), le nouvel édifice entend répondre à l'engouement suscité par les sports de glisse depuis quelques années, favorisé par le développement des sociétés de construction pour ce type d'équipements. C'est ainsi que la ville, sollicitée par la SERAF (Société d'étude et de réalisations des applications du froid) pour prendre à sa charge la construction et l'exploitation du complexe patinoire-parking en contrepartie de sa concession pour une durée de 30 ans, lui délègue la maîtrise d'ouvrage. Une convention est signée entre les deux parties le 6 mars 1974, le permis de construire est délivré, pour le parking le 29 janvier 1974 et pour la patinoire le 5 juin 1976. Si les grands principes (bâtiment-pont, métal/béton...) sont définis rapidement, en revanche plusieurs études ont été nécessaires pour trouver la solution la moins coûteuse permettant de faire porter la charpente métallique par les poutres sans disposer de piliers au milieu de la patinoire. Il est également un temps envisagé pour enrichir l'offre de loisirs, d'aménager un bowling de 8 pistes et des commerces dans l'espace du rez-de-chaussée. Seul le supermarché viendra finalement s'implanter et la rampe qui devait permettre de traverser la rue du Docteur Bauer en toute sécurité en passant par la patinoire, ne sera quant à elle pas réalisée.

Si Paul Chemetov n'a jamais construit de patinoire, en revanche, seul ou en binôme avec Jean Deroche, il est l'auteur de plusieurs piscines, Corbeil-Essonnes (1967), Villejuif (1969), Châtillon-Malakoff ou encore Epinay-sur-Seine (1972), conçues selon un modèle-type qu'ils mettent au point conjointement. A Saint-Ouen, il mène le projet seul, l'année 1972 marquant la fin de sa collaboration avec Jean Deroche. Pour autant, ses projets sont réalisés dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme et de l'Architecture dont il est membre depuis 1961. Assisté de Matéi Beldiman et de Gilles Margot-Duclot, il fait appel à l'ingénieur yougoslave Miroslav Kostanjevac, collaborateur récurrent de l'AUA qu'il a connu lorsqu'il travaillait chez l'architecte et ingénieur René Sarger. Le rôle de ce dernier fut essentiel. La banlieue constitue un lieu d'attache important pour ce collectif, tout comme leur appétence à l'équiper « autrement ». C'est d'ailleurs dans cette patinoire, quelques mois avant son ouverture au public que Paul Chemetov fêta le Grand Prix national d'Architecture qui venait de lui être attribué.

Architectes : Paul CHEMETOV, dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (AUA)

Autres intervenants : Matéi BELDIMAN (architecte-assistant) ; Gilles MARGOT-DUCLOT (architecte-assistant) ; GAUCLAIN (mètreur-vérificateur) ; Jean ROMEO (coordinateur)

Ingénieurs : Miroslav KOSTANJEVAC (AIA), BE.R.I.M

Contractants : AMCM (constructions métalliques), D.T.P (Gros œuvre) ; ACMC (charpente métalliques, couverture, bardage) ; C.M.A (Étanchéité, isolation dalle froide) ; V.M.Q.C (vitrage, miroiterie, menuiserie métallique) ; GREDAI (serrurerie) ; Duhesme (menuiserie bois), S.AC. (Chauffage, ventilation).

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Ouen

Maître d'ouvrage déléguée : SERAF (Société d'Etudes et de Réalisations du Froid)

CHRONOLOGIE

Date du concours : Pas de concours

Date de la commande : vers 1971.

Période de conception : 1^{er} projet (1973) ; demande de permis de construire (mai 1975) et délivré en juin 1976.

Durée du chantier : 1975-1979. Si le permis de construire est daté d'avril 1975, le chantier prend cependant du retard en raison des difficultés financières rencontrées par la SERAF. Après une première interruption à l'été 1977, il est de nouveau stoppé en novembre 1978, « interruptions [qui] ont été la cause de graves détériorations des matériaux mis en œuvre » (Conseil d'Etat, 6 / 2 SSR, du 20 janvier 1988, 56503, publié au recueil Lebon). La ville résilie la convention avec la SERAF par arrêté municipal en date du 14 juillet 1979, désigne la société COMITH pour se substituer aux droits et obligations de la SERAF afin de terminer le chantier. La Ville reprend quant à elle à sa charge l'exploitation du complexe patinoire-parking. La patinoire a représenté un coût global de 15 000 000 F.

Ouverture au public : mi-avril 1980

Inauguration : 25 octobre 1980

ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT

Usage : La patinoire et le parking sont toujours en activité.

Etat du bâtiment : Par manque d'entretien, l'édifice se détériore et ne contribue pas à sa reconnaissance. Avec ses grandes verrières et sa couverture métallique, le bâtiment souffre de grands écarts de température : froid en hiver, il devient très chaud en période estivale. Le restaurant n'est plus en usage, remplacé pour partie par des bureaux et par un bar. L'ancienne cuisine qui était située en dessous, et à laquelle il était relié par un monte-charge, a été remplacée par la réception et location de patins.

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :

En 2003, les services techniques de la Ville ont missionné un bureau d'études (Projets conseils) pour réaliser un diagnostic technique de l'équipement. Le diagnostic stipulait l'urgence d'exécuter des travaux conservatoires sur la charpente métallique et notamment le traitement de la corrosion et le renfort de la structure. P. Chemetov, a été informé et les travaux réalisés. L'édifice a également été repeint (non daté).



Façade est en 2015 et en juin 1980 (Photo © Alexandra Lebon/Cité de l'architecture et du patrimoine, 2015 - Photo © Danielle Sucheyre, 1980)

.....

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

Archives écrites, correspondance, etc. :

- Archives municipales de Saint-Ouen (190W3, 601W1, AR2, AR4721, 347W1, 347W3), 60W1 (Permis de construire patinoire), 60W7 (permis de construire passerelle).
- Archives départementales de la Seine-Saint-Denis (1770W186) / Service archives-Patrimoine, « Complexe sportif de Saint-Ouen : Patinoire, supermarché, parking (1975-1979), Paul Chemetov », Ville de Saint-Ouen, sd.
- Centre d'archives d'architecture du XXe siècle/ Cité de l'architecture et du patrimoine (fonds Miroslav Kostanjevac • 406 IFA 431 (N) de tubes/caisse : 108/4, 408/5, 409/1, 409/2, 418/3, 509).
- Archives personnelles de Paul Chemetov (photographies, plans, diapositives, courriers..)
- Entretien avec Paul Chemetov (juin 2018 et juin 2019).

Dessins, photographies, etc. :

Archives municipales de Saint-Ouen : 11Fi 348 (plan niveau rue, 1975), 11Fi349 (plan niveau passerelle , 11Fi350 (plan niveau piste,1975), 11Fi351 (plan niveau gradins) , 11Fi 352 (plan masse, 1975), 11Fi353 (plan façade ouest, coupe longitudinale), 11Fi354 (plan façade sud, coupe transversale, 1975), 11Fi355 (permis de construire additif. Plan masse, 1975), 11Fi356 (permis de construire additif. Plan niveau rue, coupe CC, 1975), 11Fi357 (permis de construire additif. Plan niveau piste, coupe CC, 1975), 11Fi358 (permis de construire additif. Plan gradin et restaurant, façade sud, coupe BB, 1975).

Archives municipales de Saint-Ouen : Affiches 1Fi1838 (Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête préalable : acquisition par la commune des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération, 14 janvier 1975), 1Fi2264 (Inauguration de la patinoire, le 25 octobre 1980), photographies (5Fi fonds Georges Laforge)

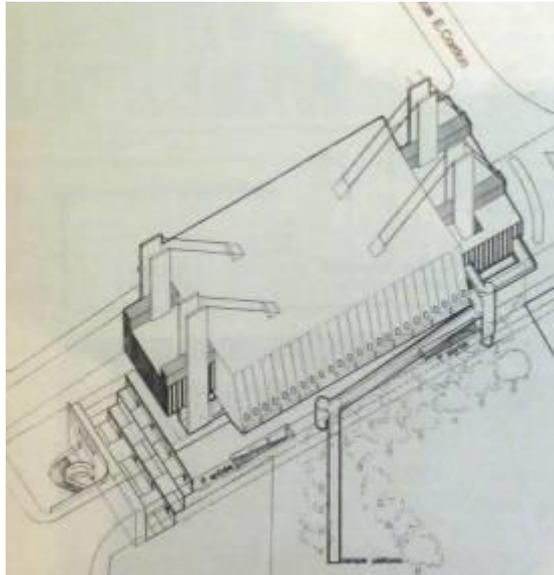
Autres sources, films, vidéos, etc. :

- *La patinoire de Chemetov*, Filmer la ville / Sami Lorentz & Audrey Espinasse, réal : La toile blanche, 2016.
- *L'AUA, son temps et le nôtre : Partie 3 : construction et esthétique, esthétique de la construction*. Cité de l'architecture et du patrimoine, 18 janvier 2016.

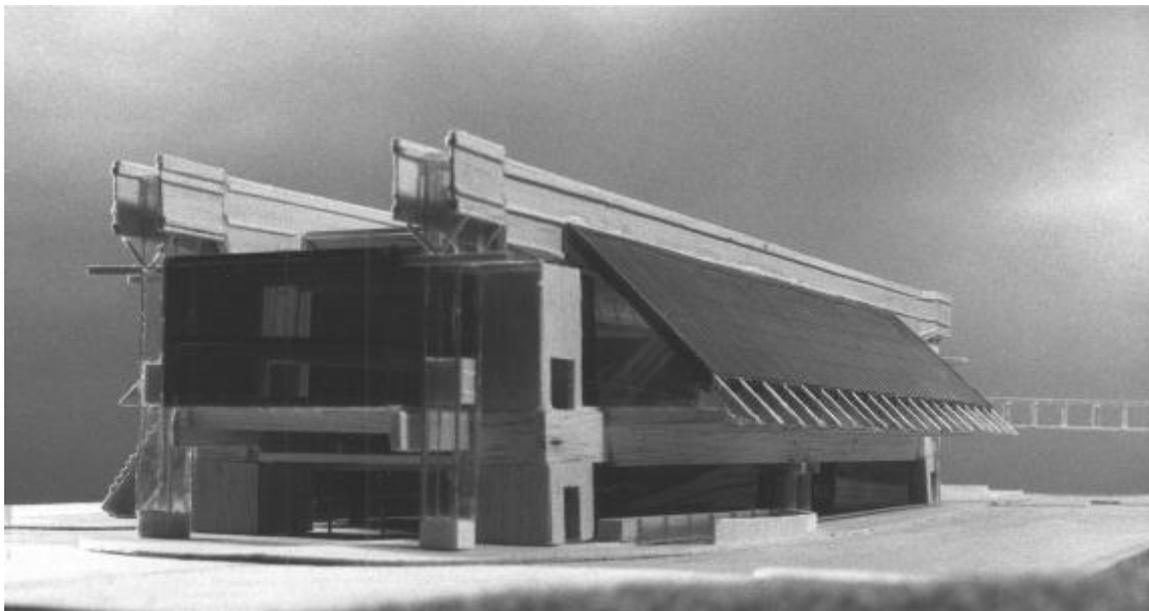
Principales publications (par ordre chronologique) :

- *Bulletin Municipal*, 1^{er} trimestre 1973 ; 3e et 4^e trimestre 1975 ; juin 1976 ; novembre 1976 ; mars 1977 ; mai 1977 (« un ensemble unique qui annonce demain... le parking-patinoire », pp. 20-23) ; octobre 1978 ; juin-juillet 1980 ; décembre 1980–janvier 1981. L'article le plus complet est celui de mai 1977 qui comprend un entretien avec Paul Chemetov et Matéi Beldiman (collaborateur) et M. Combrisson (représentant de la SERAF).
- « Saint-Ouen : triple axel au trapèze », *Profil*, n°27, 1978, pp. 14-18.
- Gaillard, Marc, « Patinoire à Saint-Ouen », in *Architectures des sports*, Paris, Le Moniteur, 1981, pp. 110-111.
- « Ice-skating rink in Saint-Ouen », *Werk, Bauen und Wohnen*, vol. 69/36, n°11, nov. 1982, pp. 4-7.
- Epin, Bernard, Lefort, Jean, *Chez nous à Saint-Ouen*, Messidor/Temps actuel, 1983, pp.104-105.
- Pousin, Frédéric, Treiber, Daniel, *Paul Chemetov*, Paris, Electa Moniteur, 1985.

- Knobel, Lance, *The Faber Guide to twentieth-century. Architecture Britain and northern Europe*, London, Faber and Faber, 1985, p.72.
- Chemetov, Paul, *Paul Chemetov, un architecte dans le siècle*, Le Moniteur, 2002.
- Jumin, Thomas, Chemetoff, Paul, *Paul Chemetov, architectures. 1964-2005*, Paris, Le Moniteur, 2006.
- Cohen Jean-Louis, Grossman, Vanessa (sous la dir. de), *AUA. Une architecture de l'engagement 1960-1985*, Paris, coédition Dominique Carré / Cité de l'architecture et du patrimoine, 2015. Livre-Catalogue publié dans le cadre de l'exposition présentée à la Cité de l'architecture et du patrimoine du 30 oct. 2015 au 29 février 2016.



4. Publié dans le *Bulletin municipal* de Saint-Ouen en juillet 1976, ce dessin « schématique » de la patinoire présente plusieurs différences avec le projet réalisé : la présence de tirants au sommet des piliers en béton et la rampe initialement prévue mais non réalisée qui devait traverser la patinoire.



5. Photo de la maquette du projet réalisé (non datée, archives de Paul Chemetov)

.....

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Située en plein-centre de la ville, au carrefour de voies importantes, la patinoire entretient un rapport particulier avec son environnement. Visibles depuis la sortie de métro, les deux puissantes poutres en débord situées au sommet et complétées par l'inscription « patinoire » permettent de clairement l'identifier. Pour autant, au fur et à mesure que l'on s'en rapproche, sa conception en surplomb de deux routes à fort trafic et ses façades évoquant un hangar industriel, rendent plus délicate son appréhension. Si le programme est relativement simple -une piste de dimension olympique (56x26) et ses annexes-, en revanche le site d'implantation et sa combinaison avec un parking, ont d'évidence complexifié le projet. La parcelle acquise auprès de la DDE, située entre deux voies routières, ne suffit pas pour construire la piste à même le sol et il ne peut être question d'utiliser le sous-sol, même partiellement, en raison du parking. L'architecte a donc placé au rez-de-chaussée des espaces destinés à accueillir commerces ou bowling et installe à 7 m du sol sur une dalle de 26 m de largeur complétée par deux porte-à-faux surplombant les voies, la piste de glisse. Autre contrainte de taille -bien que courante au sein des équipements sportifs- la piste de la patinoire ne peut comprendre aucun point porteur. Les piles ont donc été reportées aux extrémités. En béton armé et de forme carrée de 4 m de côté, elles sont au nombre de quatre à s'élever du terre-plein central. Leur rôle structurel est déterminant : elles acceptent les poutres supportant le plancher précontraint en porte-à-faux qui passe au dessus des deux voies (également confortées par 2 piliers intermédiaires). Elles supportent les poutres principales de la charpente métallique d'où dégringolent les poutres inclinées qui donnent le volume trapézoïdal général de l'ensemble. En métal, cette fois et d'une longueur de 90 m chacune, ces poutres en forme de caisson portent toute la charpente supérieure et les deux latérales, dont l'une, côté nord-est est entièrement vitrée. L'autre, côté sud-ouest, est au contraire fermée. Elle est également distincte de la première par l'ajout d'un volume rectangulaire qui s'explique par la présence des gradins. Pensée comme un élément encadrant la place de la Mairie, cette façade sud-est, couverte d'un bardage et percée ponctuellement de hublots, donne accès sur l'extérieur à un balcon-promenoir offrant des vues vers la mairie et l'école Jean-Jaurès. Deux "gradins" partant du sol de la place jusqu'à la paroi oblique confortent le lien entre les deux et devaient permettre aux promeneurs de s'asseoir. Aux deux extrémités de la patinoire, les façades principale et arrière donnent à voir un cadre métallique auquel sont suspendus les escaliers. Au centre, caractérisés par leur porte-à-faux et par leur vitrage et bardage, on distingue, sur deux niveaux, les locaux destinés au public placés à l'ouest (restaurant, bar, hall) et ceux réservés à un usage privé (logement, bureaux, espaces de stockage) côté est. Sur ces façades, s'entremêlent béton et métal, structures légères et matériaux lourds, éléments suspendus et en saillie (dalles en porte-à-faux, poutres terminées en Y, escaliers hors œuvre...). L'ensemble forme un agrégat d'éléments, évoquant le hangar industriel, un lieu composite et technique. « C'est un travail sur le hangar, sur la possibilité d'utiliser un hangar en ville. C'est un travail sur une station de métro aérienne qui n'aurait pas de lignes » (*Paul Chemetov*, in Frédéric Pousin, Daniel Treiber, Paul Chemetov, 1982). En contrepoint de la patinoire qui le surplombe, le parking, est au contraire en souterrain sur trois niveaux. Il a été conçu selon un circuit simple, avec ses deux rampes d'accès, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie qui furent placées de chaque côté de la rue du Docteur Bauer. En outre, afin de laisser pénétrer la lumière naturelle, un puits formé par les rampes descendantes a été créé en contrebas de la façade principale de la patinoire.

.....

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. Appréciation technique :

Cet ouvrage « constitue un tour de force, technique mais aussi économique et financier », tels sont les propos tenus par Paul Chemetov et Matéi Beldiman à l'occasion d'un entretien paru dans le *Bulletin municipal* de Saint-Ouen en mai 1977. En plein centre-ville se dresse en effet un bâtiment atypique, pour partie en surplomb et au sommet duquel on aperçoit deux poutres monumentales. Éléments les plus spectaculaires, ces poutres d'une longueur exceptionnelle de 90 mètres, supportent sur 70 mètres toute la charpente métallique supérieure et les deux charpentes latérales. Étant donné qu'il était impossible d'implanter des piliers au milieu de la patinoire, cinq variantes successives auraient été étudiées avant d'obtenir la solution la moins coûteuse qui permettait de faire porter la charpente métallique par les poutres. En outre, chacune de ses poutres pèse 91,5 tonnes et se compose de tronçons de 20 m préfabriqués en usine. La mise en place de ces poutres a elle aussi été spectaculaire : transporté sur le chantier, après soudure, le tronçon central de 60 mètres a été levé au moyen de deux portiques hydrauliques, éclissé et soudé. Ce sont d'abord les pièces situées aux extrémités qui ont été montées, puis placées en tête des files de béton armé sur des appuis, et enfin soudées. Répété pour les trois autres caissons, l'élément ainsi constitué a été « levé, mis en position puis soudé aux deux bouts. Le levage a duré 4 heures. Pour chaque poutre la soudure a demandé 2 jours » (*Profil*, n°27, 1978, p. 17). Autre particularité, ces poutres sont percées sur toute leur longueur d'ouvertures circulaires qui abritent les appareils d'éclairage de la salle. Sorte de ponts techniques, comme dans une salle de théâtre, elles sont formées d'un caisson de 3,60 x 0,80 m permettant la circulation d'une personne à l'intérieur afin de faciliter la manipulation des projecteurs. Ces poutres-caissons, qui se terminent en forme de Y, servent également à reprendre les cages d'ascenseurs et les escaliers suspendus. Pour la construction de ce projet, les quantités de matériaux mises en œuvre donnent également une idée de l'ampleur de l'ouvrage. Pour le parking, 5000 m³ de béton et près de 60 tonnes d'acier ont été nécessaires, tandis que pour la patinoire, la proportion est de fait inversée : 2 400 m³ de béton, 21 tonnes de ferraille pour le béton armé et surtout 300 tonnes d'acier pour la charpente métallique. L'architecte a pris des mesures pour limiter l'entretien de ce bâtiment : éléments autonettoyants pour les pans de verre, tôles laquées en usine et fers sablés et passés au minium. L'association avec Miroslav Kostanjevac en tant qu'ingénieur-conseil structure a été essentielle et a contribué à enrichir le projet qui, contrairement à ceux menés par d'autres membres de l'AUA à Pantin (bibliothèque, groupe scolaire), Aubervilliers (stade nautique), se distingue par sa structure mixte en métal et béton. Tout comme René Sarger qui, dans son édifice sportif réalisé sur l'Île-Saint-Denis, avait fait la démonstration des possibilités extraordinaires permises par les structures pré-tendues (avec A. Kopp et L. Métrich, 1968-1971), Paul Chemetov choisit à son tour de montrer les matériaux et les éléments qui composent son bâtiment, aussi économiques soient-ils. Enfin, tenant compte de l'expérience acquise dans d'autres patinoires en termes de système de refroidissement de la piste, les serpentins dans lesquels circule un liquide réfrigérant ont été directement noyés dans la semelle de béton, ce qui permet, une fois l'eau dégelée et évacuée, de donner un autre usage à la dalle.



6. Fixation de la poutre centrale (à gauche) et mise en place de la charpente métallique (à droite).
 (Photo G. Laforge © Archives municipales de Saint-Ouen, 5Fi1721)
 Photo Michel Moch / Archives personnelles de Paul Chemetov)

2. Appréciation sociale :

Cette patinoire a été conçue pour répondre à un besoin nouveau, le patinage, plébiscité par les français et popularisé par les Jeux olympiques de Grenoble de 1968. Elle répond également au souhait de la municipalité communiste d'offrir un équipement sportif et de loisirs à sa population. « Dans notre ville ouvrière, [...] le sport de glace constitue maintenant avec cette réalisation, une dimension nouvelle de l'éventail des pratiques sportives locales » (extrait du discours d'inauguration, le 25 octobre 1980). Elle figure alors parmi les trois communes du département de la Seine-Saint-Denis à s'être dotée d'un tel équipement, avec Le Raincy et Neuilly-sur-Marne, alors même que les archives municipales de bien d'autres villes font état de nombreux projets. Ce désir de la destiner à une clientèle modeste, s'est accompagné de celui de satisfaire un public large (scolaires, individuels et familial, clubs) que rendent possibles les 2000 m² de surface. L'organisation de rencontres locales et l'entraînement des équipes de la Fédération française de hockey expliquent le choix d'une piste aux dimensions olympiques (56x26 m) complétée par des gradins pour 600 spectateurs. Enfin, pensé comme un lieu convivial et tirant pleinement parti de sa situation en surplomb, un restaurant est aménagé, relié à la cuisine située en dessous par un monte-charge. Au même niveau que la piste placée côté sud-ouest, ce restaurant permet ainsi de jouir d'un point de vue sur l'ancien château de Saint-Ouen et sur le parc Abel Mézières, mais aussi de regarder les patineurs s'entraîner. A l'autre extrémité, moins exposés au bruit, le logement du gardien, les locaux techniques et les bureaux ont pris place. Les quatre escaliers, reportés hors œuvre et implantés aux quatre coins de l'édifice, permettent ainsi une accessibilité adaptée à chaque usage tout en participant à l'esthétique industrielle de l'ensemble. La lumière naturelle est largement présente, les patineurs bénéficiant en outre d'une vue inédite sur la ville et sur son environnement immédiat. Enfin, si la solution de la structure choisie répond en premier lieu à des contraintes technique et économique, elle offre en

définitive une grande souplesse d'usage et des possibilités intéressantes de transformation du bâtiment. Prévue pour n'être utilisée qu'une partie de l'année (septembre à mai), la piste peut dès lors grâce à son système de dalle et son pont technique, être réemployée pour d'autres manifestations. Il en est de même pour le rez-de-chaussée, dont le nombre réduit d'appuis (6), permet d'autres usages.



7. La piste de la patinoire, avec, à gauche, les gradins
Photo © Alexandra Lebon / Cité de l'architecture et du patrimoine, 2015

3. Appréciation artistique et esthétique :

En mars 2016, était publiée dans la revue *D'A* une lettre de Paul Chemetov intitulée « Esthétique de la construction. Construction de l'esthétique ». Cette lettre faisait suite à la troisième table ronde organisée dans le cadre de l'exposition sur l'AUA à la Cité de l'architecture et du patrimoine en janvier 2016 à laquelle l'architecte avait participé. Une photographie de la patinoire illustre cet article, la positionnant ainsi comme représentative des recherches menées par ce groupement interdisciplinaire et le fruit d'une volonté assumée d'utiliser des matériaux que l'on trouve couramment dans le commerce. Les différents membres de l'AUA le firent chacun à leur manière : davantage combinatoire chez Jacques Kalisz et Jean Perrotet, elle prend la forme de l'assemblage chez Paul Chemetov. La puissance des piles de béton et celle des poutres en métal pose le cadre de cette structure mixte sur laquelle viennent s'assembler des éléments a priori disparates. Pour autant, et comme nous avons pu le voir précédemment, l'ensemble forme un tout, les escaliers équilibrant les poutres monumentales, les porte-à-faux aux extrémités, ceux des façades latérales. Les façades pignons témoignent d'une composition ordonnancée selon un axe de symétrie avec, au centre, les deux volumes en porte-à-faux à dominante horizontale encadrés par les deux tours des cages d'ascenseur et les escaliers à claire voie. Enfin, en

retrait se découpent sur chacun des côtés les deux volumes trapézoïdaux. Les grilles ajourées des garde-corps des escaliers jouxtent le système de contreventement des ascenseurs et s'entremêlent avec la charpente métallique qui couronne l'ensemble. La fermeture des pignons et des annexes est quant à elle assurée par un bardage double peau en acier prélaqué de près de 1 000 m². La référence à la ville industrielle, à ses hangars et ses bâtiments composites faits d'accumulation est évidente, tentant cependant, ici et là de jouer également par contraste avec son environnement. Par endroits, Paul Chemetov a cherché à créer un dialogue entre l'équipement et la ville : ménageant des vues (balcon-promenoir, façade vitrée, restaurant en surplomb), utilisant des éléments de rappel (fenêtres de formats différents, portes pratiquées dans les piliers...) ou se raccrochant à elle (escaliers-gradins coté place de la Mairie, projet de rampe traversant le bâtiment). Le parking dont les rampes en contrebas ont fait l'objet d'un

Si aujourd'hui, l'édifice arbore plusieurs couleurs (jaune et vert, bleu clair), à l'origine les couleurs étaient quelque peu différentes comme en témoigne la campagne photographique réalisée par Danielle Sucheyre en juin 1980. Plus précisément, on distinguait du bordeaux (garde-corps des escaliers et du balcon-promenoir, menuiseries du restaurant et de la cuisine, parois du logement de fonction, plaques fermant les poutres en Y) ; gris/bleu (poutres monumentales, murs intérieurs) ; gris pour le bardage.



8. Vue du parking et des rampes éclairées par la lumière naturelle et qui furent aménagées dans le béton des ouvertures (Photo © Archives personnelles de Paul Chemetov).

4. Arguments justifiant le statut canonique (local, national, international) :

- Au plan local, la patinoire figure parmi les édifices les plus marquants de la politique sportive menée par la Ville. Elle contribue, par son architecture singulière, à enrichir le corpus inédit audonien né de la volonté d'une commune de la banlieue rouge pour favoriser la pratique d'un sport peu représenté. Le stade nautique Auguste-Delaune figurait parmi les premières piscines couvertes construites après la Seconde Guerre mondiale en banlieue parisienne, le complexe sportif de l'Île-des-Vannes (ISMH) parmi les réalisations sportives les plus spectaculaires en France. Elle constitue également un bâtiment emblématique des réalisations de Paul Chemetov à Saint-Ouen, qui réalise à la même époque pour des organismes publics - comme la SEMISO, l'office d'HLM de la Seine-Saint-Denis et de la Ville - plusieurs opérations de logements (Arago-Zola 1972-1975, Robespierre 1972-1978, Pasteur 1975-1980,...) et d'équipements (école maternelle Robespierre). Appréciée de ses utilisateurs et objet d'un documentaire réalisé en 2015 dans la collection « Filmer la ville », la patinoire semble être pendant un temps tombée en disgrâce, la laissant ainsi sans entretien, voire sans avenir. Depuis une période récente, une reconnaissance progressive semble s'opérer. En 2015, le Service des archives de la ville a organisé des visites et en 2018, une affiche en couleur de la patinoire a été réalisée par l'agence Saguez & Partners et affichée dans la ville de Saint-Ouen par Decaux, partenaire de l'opération.

- Au plan intercommunal, l'inscription de cet équipement parmi les édifices identifiés comme patrimoine bâti à protéger et à mettre en valeur dans le projet de PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) marque une première étape allant dans le sens de sa conservation. Le dossier arrêté par le Conseil de territoire en mars 2019 et actuellement soumis à enquête publique, sera définitivement acté à la fin de l'année.

- Au plan national, la patinoire de Saint-Ouen apparaît comme un édifice peu représenté. Elle bénéficie cependant de la notoriété de son auteur, grand prix national de l'architecture en 1980 et du groupement interdisciplinaire, l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture dont il fut l'une des figures importantes. Publiée dans l'ouvrage de Marc Gaillard sur les équipements sportifs dès 1980, elle le fut à nouveau dans le livre-catalogue de l'exposition consacré à cet Atelier qui s'est tenue à la Cité de l'architecture et du patrimoine en 2015. Elle témoigne enfin du développement d'une nouvelle pratique sportive et de loisirs et de sa démocratisation, représentatives de cette période des Trente Glorieuses et des recherches menées à l'époque pour en abaisser le coût. En 1960, on dénombre 5 patinoires en France, elles seront 17 en 1970 pour atteindre 113 en 1978.

5. Evaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Si les patinoires de Boulogne-Billancourt (L. Saint-Cabre arch., 1955), de Lyon (R. Roustit, C. Batton, 1967-69) ou encore de Lioran (V. Mazzucconi, J.-M. Hereng, ing., 1980) sont comparables par leur usage, elles ne présentent en revanche aucune similitude architecturale avec celle de Saint-Ouen. L'implantation de cette dernière en surplomb n'a pas d'équivalent, son apparence de hangar industriel avec son bardage est bien loin des représentations habituelles que l'on a d'un tel équipement en France. La surprise vient justement de cette opposition, et de la découverte inattendue d'un espace généreux et lumineux en surélévation. Aussi atypique soit elle, cette patinoire participe de cette dynamique architecturale et constructive dont témoignent les équipements sportifs durant

cette période. Programme nouveau pour certains, ou à construire en grand nombre pour d'autres, ils sont l'objet de recherches inédites (B. Schoeller, vers 1971 ; Maillard et Ducamp vers 1972...) et présentent des développements techniques exceptionnels grâce à la contribution des ingénieurs (R. Sarger, S. du Château, R. Lourdin, M. Kostanjevac...). Les portées importantes sollicitées ont donné lieu à des réalisations remarquables dont l'expression architecturale procède du parti technique adopté pour dépasser ces contraintes (Palais des Sports à Paris de P. Dufau 1959 ; stade de glace à Grenoble par R. Demartini et P. Jumillion 1966-1967, etc.). La patinoire de Saint-Ouen contribue à cette recherche. La prouesse n'est pas ici dans la mise en œuvre d'un matériau ou d'un procédé constructif nouveau mais davantage dans l'importance accordée à la technique. Faisant écho aux mégastructures, constructions de très grandes dimensions en vogue à partir des années 60, elle n'est sans rappeler le Musée d'art de Sao Paulo, au Brésil (Lina Bo Bardi arch., 1956-1968) avec ses deux grands portiques et son positionnement en surplomb ou sans évoquer la salle de sports Hala Pionir à Belgrade, ville dont est originaire M. Kostanjevac (Ljiljana et Dragoljub, Bakić arch., Vlade Vračaric ing., 1972-1973).

Cette hardiesse du système structurel adopté est également à inscrire dans les problématiques que posent les infrastructures de transport au sein des villes. Inhérentes à la patinoire de Saint-Ouen, elles le furent également au Parc des Princes et dans une moindre mesure à la Maison de l'Iran (Claude Parent 1966-1969) tous deux en lien avec le périphérique. Enfin, la patinoire est contemporaine du centre Beaubourg (Renzo Piano et Richard Rogers et al., 1971-1977), édifice auquel Paul Chemetov fit à plusieurs reprises référence dans ses écrits. Alors que Beaubourg comporte des poutres d'une portée de 45 mètres et est pensé par contraste avec le centre-ville dans lequel il s'implante, la patinoire de Saint-Ouen comprend des poutres qui lui sont 25% supérieures en longueur, résultat d'« un travail qui montre la difficulté des choses, la difficulté de la soudure, la rugosité » et aussi d'« un travail sur la charpente métallique, et non sur la fluidité du tube » (*Paul Chemetov*, in Frédéric Pousin, Daniel Treiber, Paul Chemetov, 1982, p. 61). Cette patinoire figure, sans nul doute, parmi les édifices les plus « esthétiquement polémiques » que Paul Chemetov ait réalisés et se présente comme un bâtiment insolite dans le paysage audonien mais également dans le paysage français (P. Chemetov, *D'A*, 2016). Il fut à ce titre le lieu de tournage choisit par Michel Gondry pour l'une des scènes qu'il adapte en 2013 du livre de Boris Vian *l'Ecume des jours*. Il le devient une nouvelle fois dans le film *Hors normes* d'Eric Toledo et Olivier Nakache, qui sortira en octobre 2019.



9. La patinoire en 2015 (Photo © Alexandra Lebon/Cité de l'architecture et du patrimoine, 2015)

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Liste des documents assemblés dans le dossier

1. Archives visuelles originales :
2. Photographies et dessins récents :

Date : juin 2019

Rapporteur : Hélène Caroux